



Lettre ouverte aux États membres de l'Union africaine

Paris, 15 septembre 2006

Excellences,

A l'occasion de la Journée internationale d'action pour le Darfour organisée par différentes organisations de défense des droits de l'Homme, nous, organisations membres de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH), exprimons nos plus vives préoccupations face à la détérioration de la situation au Darfour (Soudan) et insistons sur l'urgente nécessité de protéger les populations civiles.

Malgré l'Accord de cessez-le-feu de 2004 et la récente signature de l'Accord de paix sur le Darfour (APD), les parties au conflit continuent de tuer et de violer en toute impunité et en violation du droit international humanitaire. Cette tragédie n'a que trop duré et le temps est venu pour la communauté internationale de faire face à ses responsabilités et de garantir la protection des populations civiles qui continuent d'être les cibles quotidiennes des forces armées soudanaises, des milices Janjawid et des différentes factions des groupes rebelles. Des représentants d'organisations humanitaires et des soldats de la mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) sont attaqués et tués et, le conflit s'étend désormais au Tchad et à la République centrafricaine.

En outre, selon un récent rapport des Nations unies, des groupes rebelles, comprenant notamment l'Armée de libération du Soudan et des forces tchadiennes d'opposition, ainsi que les milices Janjawid et les forces armées soudanaises ont recruté des enfants pour servir dans leurs rangs.

Malgré tous ses efforts, la MUAS, chargée du respect des accords de cessez-le-feu, a été dans l'impossibilité de protéger efficacement les civils. Cela est en partie dû à son mandat limité de protection ainsi qu'à des ressources budgétaires et humaines insuffisantes. Par conséquent, nos organisations soutiennent le déploiement d'une mission internationale de maintien de la paix, conformément à la résolution 1706 (2006) du Conseil de sécurité des Nations unies adoptée le 31 août 2006.

Nous avons pris acte du refus répété et catégorique des autorités soudanaises d'accepter une telle mission et de sa proposition d'envoyer ses propres troupes au Darfour. Alors que le Secrétaire général et le Conseil de sécurité des Nations unies tentent d'obtenir le consentement du Soudan à un tel déploiement, nous redoutons que la fin du mandat de la MUAS, le 30 septembre 2006, laisse les Darfuris sans protection aucune. Il est donc absolument essentiel que dans l'intervalle, le mandat de la MUAS soit renouvelé et renforcé jusqu'au déploiement effectif d'une mission internationale de maintien de la paix.

Nos organisations vous demandent donc instamment:

- d'intensifier vos efforts et de prendre les mesures diplomatiques qui s'imposent pour que le Soudan consente au déploiement d'une mission des Nations unies au Darfour, conformément à la résolution 1706 (2006) du Conseil de sécurité,
- de demander au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine de renouveler et de renforcer le mandat de la MUAS jusqu'au déploiement d'une mission internationale de maintien de la paix,
- de lancer un appel à toutes les parties au conflit pour qu'elles mettent fin aux violations des droits de l'Homme et du droit international humanitaire,
- d'appeler toutes les parties au conflit à respecter les accords de cessez-le-feu, l'APD et toutes les résolutions des Nations unies,
- de demander au gouvernement soudanais de renouer un dialogue politique avec les parties non-signataires de l'APD, d'enquêter sur les violations graves des droits de l'Homme et du droit international humanitaire et de poursuivre leurs auteurs.

Veuillez agréer, Excellences, l'expression de notre haute considération.

Sidiki Kaba, Président de la FIDH

Osman Hummada, Directeur de SOAT (Sudan Organisation Against Torture)

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME (ITEKA)
 MAISON DES DROITS DE L'HOMME (MDH)-Cameroun
 OBSERVATOIRE CONGOLAIS DES DROITS DE L'HOMME (OCDH)
 MOUVEMENT IVOIRIEN DES DROITS HUMAINS (MIDH)
 LIGUE DJIBOUTIENNE DES DROITS HUMAINS (LDDH)
 LIBERIA WATCH FOR HUMAN RIGHTS (LWHR)
 ASSOCIATION MAURITANIENNE DES DROITS DE L'HOMME (AMDH)
 ASSOCIATION NIGERIENNE DES DROITS DE L'HOMME (ANDDH)
 CIVIL LIBERTIES ORGANISATION (CLO)- Nigeria
 FOUNDATION FOR HUMAN RIGHTS INITIATIVE- Uganda
 LIGUE DES ELECTEURS – RDC
 GROUPE LOTUS- RDC
 ASSOCIATION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME (ASADHO)- RDC
 ORGANISATION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME (ONDH)- Sénégal
 RENCONTRE AFRICAINE POUR LA DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME (RADDHO)-
 Sénégal
 THE LEGAL & HUMAN RIGHTS CENTRE (LHRC)- Tanzania
 LIGUE TCHADIENNE DES DROITS DE L'HOMME (LTDH)
 ASSOCIATION TCHADIENNE POUR LA PROMOTION ET LA DEFENSE DES DROITS DE
 L'HOMME (ATPDH)
 ASSOCIATION TCHADIENNE POUR LA PROMOTION ET LA DEFENSE DES DROITS DE
 L'HOMME (ATPDH)
 LIGUE TOGOLAISE DES DROITS DE L'HOMME (LTDH)
 LIGUE TUNISIENNE DES DROITS DE L'HOMME (LTDH)
 AMMAN CENTER FOR HUMAN RIGHTS STUDIES (ACHRS)- Jordan
 EGYPTIAN ORGANIZATION FOR HUMAN RIGHTS (EOHR)